

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-07
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 13 février 2025

Le 13 février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(9) M. MARY, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, M. LOGEIS, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES
(8) M. MAROLLEAU, Mme BESNARD, Mme BILLY, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la convocation 6 février 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNEE 2025 – MODIFICATION N°1 – SUPPRESSION / CREATION DE POSTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 07 novembre 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social technique en date du 06 février 2025 ;

Suite à un départ en retraite, il est proposé de modifier la filière et le grade du poste suivant :

Affectation	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Grade actuel	Nouveau grade	Date d'effet
CIAS DU BOCAGE BRESSUIRAIS						
				Poste à supprimer	Poste à créer	
CIAS - SSIAD	24355	22h	Social	Aide-soignante de classe supérieure	Aide-soignante de classe normale	01 04 2025

Nombre de création de poste : 0.62 ETP

Nombre de suppression de poste : 0.62 ETP

Il est proposé au Conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- **Créer et supprimer du tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;**
- **Prendre en compte cette modification au tableau des effectifs à compter de sa date d'effet ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 14/04/2025

Publié et Notifié

le 14/04/2025